

<b>Nom, Prénom, Adresse mail, Licence et Club du Juge-Arbitre :</b>	
Nom et Prénom :	
Adresse mail :	
N° Licence :	Club :

Lieu :	Organisme :
Date :	Heure :
Niveau :	Genre :
Division :	Poule :

N°	Association		Points	Muté Etranger	Cartons
N° Licence	NOM - PRENOM				
	A				
	B				
	C				
	D				

N°	Association		Points	Muté Etranger	Cartons
N° Licence	NOM - PRENOM				
	W				
	X				
	Y				
	Z				

SCORES					ORDRE DES PARTIES	POINTS			
1	2	3	4	5		ABCD	WXYZ		
1					A	contre	W		
2					B	"	X		
3					C	"	Y		
4					D	"	Z		
5					A	"	X		
6					B	"	W		
7					D	"	Y		
8					C	"	Z		
9					Double 1	"	Double 1		
10					Double 2	"	Double 2		
11					A	"	Y		
12					C	"	W		
13					D	"	X		
14					B	"	Z		
TOTAL DES POINTS DE CHAQUE EQUIPE									

La feuille de rencontre est expédiée par le club qui reçoit.

	Réserves	<b>Capitaine équipe A</b>	<b>Capitaine équipe X</b>	Association	Signature du Juge Arbitre	Journée	Phase
	Réclamations						
	Cartons						
	Rapport JA			Signature			

**Championnat par Equipes**  
FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE

CARTONS							
N° licence	Nom Prénom	Association	Jaune	Jaune - Rouge		Rouge	MOTIF DES CARTONS
				1 Pt	2 Pt	J.A.	

ARBITRES		
A compléter obligatoirement en Nationale et en cas de non-conformité le préciser dans la partie "Rapport du Juge-Arbitre"		
N° Licence	NOM Prénom	Grade

RAPPORT DU JUGE-ARBITRE
A compléter obligatoirement en cas d'incident de jeu, de non-conformité des conditions de jeu et de non-respect des obligations d'arbitrage en nationale (Vous pouvez déborder de ce "cadre" et effectuer un rapport complet sur une feuille annexe).

<b>Capitaine Equipe A</b>	<b>Juge-Arbitre</b>	<b>Capitaine Equipe X</b>
La signature des capitaines atteste de la connaissance des cartons, des arbitres et du rapport du juge arbitre		

RESERVES ET / OU RECLAMATIONS
<p align="center">Pour chaque réserve ou réclamation, veuillez noter l'heure et la marque au moment de l'infraction et faire signer chaque capitaine sous chaque réserve ou réclamation La signature n'atteste que la connaissance, et non la reconnaissance des faits</p>